

un **ani** qui nous veut du mal

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier conclu entre le Medef et certains syndicats est très contestable, d'une part concernant sa légitimité – les syndicats signataires ne représentant qu'une minorité des salarié-e-s –, d'autre part sur son contenu.

Le patronat obtient une remise en cause importante du code du travail qui poursuit le mouvement déjà engagé depuis dix ans par la droite vers un affaiblissement des protections salariales; quant aux « nouveaux droits » accordés, ils se révèlent le plus souvent être en trompe-l'œil.

Il s'agit donc d'un accord profondément déséquilibré. Pourtant le gouvernement est décidé à en transcrire les dispositions dans la loi. Une majorité de gauche avaliserait ainsi un recul social considérable qu'elle n'avait certainement pas annoncé aux électeurs. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

RÉUNION PUBLIQUE

jeudi 28 février - 19h

LA BELLEVILLOISE

19-21 rue Boyer

métro Gambetta ou Ménilmontant

Soutenue par : Attac, CADAC, CGT Commerce Paris, CGT Hôtels Prestiges et Economiques, CGT-Finances, CNDF, CNT solidarité ouvrière Ile-de-France, Convergence de défense et développement des services publics, C&A, FASE, Fondation Copernic, FSU, GA, GU, Les Alternatifs, Les efFRONTé-e-s, Marches européenne contre le chômage, MNCP, NPA, Osez le féminisme, PCF, PCOF, PG, Résistance sociale, R&S, Union syndicale Solidaires